



Régulièrement, la télévision nous propose des reportages concernant des opérations militaires à l'étranger réalisées sous le couvert d'Instances Internationales. Nous rendons-nous réellement compte du cadre dans lequel celles-ci se déroulent et ce que cela implique pour les militaires qui y sont engagés ? Rappelons aussi les propos de Caspar Weinberger : « ce qui est important, c'est de comprendre le rôle de la force militaire, celui d'autres types de réactions et comment les combiner ». Il nous a donc semblé opportun de décrire succinctement les fondements des conflits dits de « basse intensité ».

Pour ce faire, nous avons notamment traduit et adapté les chapitres des Manuels de combat de l'Armée américaine traitant de ce sujet (références en fin de texte).

Le terme « conflit de basse intensité » (CBI) renferme en fait un large spectre de menaces et pourrait être défini comme un affrontement politico-militaire limité, entre des états ou des groupes opposés et ce, à un niveau proche d'une guerre conventionnelle. En effet, les CBI s'étendent de la subversion à l'utilisation de la force armée. De plus, ils sont soutenus par une combinaison de moyens, utilisant des instruments politiques, économiques, informationnels et militaires. Bien que les CBI soient généralement (ex-Yougoslavie !) localisés dans le Tiers Monde et les Pays en développement, ils ont des effets secondaires considérables sur les régions avoisinantes mais aussi des répercussions internationales et ce, à cause de l'interconnection économique mondiale.

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale et surtout depuis l'effondrement du système colonial, il apparaît que de nombreux conflits et révoltes ont eut lieu dans le Tiers Monde. C'est là, en effet, que germent les nombreuses guerres de séparatisme, les violences ethniques ou religieuses, les coups d'état, les contestations de frontière, les agitations populaires, etc... qui sont associés aux CBI.

Rappelons aussi que ces quarante dernières années, la parité nucléaire, tout comme l'évolution des guerres révolutionnaires et l'interdépendance économique mondiale, ont redessiné de manière significative l'échiquier international. Dans ce nouvel environnement, le CBI pose des défis complexes aux grandes puissances (Etats-Unis et CEI surtout). Des échecs subis lors de CBI peuvent graduellement isoler celles-ci de leurs alliés, de leurs partenaires commerciaux ainsi que de la communauté mondiale. Une issue défavorable peut surtout avoir pour conséquence la perte d'accès à des réserves stratégiques d'énergie ou d'autres ressources naturelles, la perte de droits de transit, d'accès et d'implantation de bases militaires tout comme permettre l'accueil de groupes hostiles sur les territoires devenus « incontrôlables ». Inversement, des CBI maîtrisés permettent un développement de relations économiques et diplomatiques plus harmonieuses.

L'extension géographique de l'économie mondiale et la multiplication de ses marchés se produisent simultanément à l'apparition de multiples foyers de menaces dans le monde ; la menace réciproque du temps de la guerre froide est remplacée par une multitude de « niches ». L'accroissement de l'urbanisation dans le Tiers Monde génère des forces sociales et politiques qui conduisent à l'apparition de guérillas urbaines. Des Sociétés, pourtant bien établies, sont devenues beaucoup plus vulnérables parce que la technologie a permis aux révoltés et groupes terroristes de disposer d'armes perfectionnées. Ajoutons que les médias sont un support important car ils ont un impact mondial et permettent une identification instantanée de groupes terroristes inconnus jusqu'alors.

Comme la menace sur la sécurité de ces nations émergentes peut être indigène ou provenir de l'étranger, nos gouvernements doivent préparer nos unités d'élite à exécuter des opérations dans une infrastructure généralement réduite à la plus simple expression. En outre, il s'agit d'effectuer une multitude de missions conçues pour combattre une menace souvent insaisissable. Pour ce faire, les unités d'élite de petits pays tels nos Paracommandos Belges, les Jaegerkorps Danois ou les Commandos amphibies Taiwanais, sont cités en exemple au même titre que les célèbres Marines Américains, les Spetsnaz Russes, les SAS Anglais ou le 13 Regt de Dragons Français.

Actuellement, on reconnaît que l'utilisation de la puissance militaire indirecte, plutôt que directe, est plus appropriée et plus efficace pour atteindre nos objectifs politico-économiques. Ces actions tactiques indirectes sont l'assistance sous la forme de programmes d'entraînement, d'équipement, de services et de support en cas de combat. Quand un CBI menace un pays, le but de l'assistance est de s'assurer que les institutions militaires locales alliées sont capables de garantir la sécurité des citoyens et du gouvernement.

Dès lors, des opérations de combat pur ne peuvent être décidées que dans des cas exceptionnels, lorsque nos intérêts et ressortissants nationaux ne peuvent être protégés par d'autres moyens. Notre action doit cependant respecter les principes généraux du droit international et local qui permettent le droit d'utiliser la force en cas d'agression individuelle ou collective.

En tant que tels, les CBI ne constituent pas une activité ou une opération spécifique. Par contre, les opérations à mener sont classées en quatre catégories : le support à la révolte ou à la contre-révolte, le combat anti-terroristes, les opérations de Peacekeeping-Peacemaking et les opérations de contingentement en temps de paix. Ces catégories peuvent se chevaucher ; la réaction à un CBI peut aussi impliquer plusieurs de ces catégories. Nous passerons en revue rapidement ces diverses catégories avant de revenir plus en détail sur chacune d'elles dans les prochains numéros du « Ban ».

Les actions militaires de support de révolte et de contre-révolte essaient de réaliser des buts politiques clairement définis. L' « instrument militaire » complète les activités diplomatiques, économiques et d'information. L'aide initiale que nous pouvons fournir consiste en l'entraînement, le conseil et la fourniture de matériel. De toute façon, notre Commandement National décide du degré de participation basé sur nos intérêts après analyse de la menace générale et des capacités nécessaires pour venir en aide au gouvernement ou groupe local. Ces actions sont généralement entreprises pour restreindre l'afflux de support étranger aux opposants.

Le terrorisme est l'usage illégal ou l'utilisation de la force ou de la violence à l'encontre de personnes ou de biens. Son but est de contraindre ou d'intimider des gouvernements ou des sociétés. Le terrorisme est souvent utilisé pour assouvir des buts politiques, religieux ou idéologiques et est une menace pour les opérations militaires quotidiennes. La lutte contre le terrorisme vise donc à protéger les installations, les unités et les individus. Ce combat inclut non seulement l'anti-terrorisme mais aussi le contre-terrorisme. L'anti-terrorisme représente les mesures défensives qui réduisent la vulnérabilité des individus et des biens. De son côté, le contre-terrorisme déploie un large éventail de mesures offensives pour empêcher le terrorisme d'agir.

Les opérations de peacekeeping sont des actions prises avec le consentement des Autorités civiles et militaires de la partie concernée. Le but de ces opérations est de faire respecter une trêve négociée diplomatiquement et de maintenir la paix. De manière générale, cela se déroule sous les auspices d'une Organisation Internationale en coopération avec d'autres pays. Ces opérations de peacekeeping peuvent prendre l'aspect d'un contrôle ou maintien de la paix, supervision et assistance interne ainsi que la surveillance de l'exécution des termes d'un protocole d'accord.

Les opérations de contingentement sont des interventions occasionnelles en temps de paix qui peuvent revêtir diverses formes : évacuation de civils nationaux, support militaire dans le cadre d'opérations anti-drogue, secours en cas de désastre, évacuation de non-combattants, opérations de sauvetage et de récupération, de restauration de l'ordre, guerre non-conventionnelle, raids,... Ces opérations peuvent avoir lieu concomitamment aux autres opérations. Par conséquent, ces opérations peuvent être mises sur pied en temps de paix, en période de conflit ou de guerre. Cependant, elles sont plus répandues dans

l'environnement de CBI. Les opérations de contingentement sont entreprises pour éviter une crise ou pour gérer une situation de crise. Dans le cadre de ces opérations, les forces militaires peuvent aussi faire respecter les initiatives diplomatiques, réagir à des urgences ou protéger des citoyens étrangers. Ces opérations sont souvent requises lorsque la diplomatie ne peut résoudre les problèmes délicats dans des délais courts. Des menaces inattendues peuvent aussi nécessiter une réaction rapide et décisive. Enfin, il se peut que ces opérations aient un impact psychologique important sur l'attitude et les comportements de la population locale.

Enfin, rappelons qu'il faut être bien conscient que le changement, le mécontentement, la pauvreté, la violence et l'instabilité sont, comme nous l'avons déjà signalé, parmi les raisons qui contribuent à l'apparition d'un CBI. Par exemple, le changement peut provoquer un stress important dans une Société et souvent amène le mécontentement ; instauré par la violence, le changement peut aussi provoquer l'instabilité. C'est ainsi qu'un état conflictuel peut apparaître.

Nous ne développerons pas ici l'aspect de la prolifération d'armes NBC et la menace de leur utilisation qui accroît le potentiel agressif d'une nation détenant ce pouvoir.

Concluons notre exposé par deux remarques. D'une part, dans ce genre de conflit, la prévention diffère de celle d'un conflit majeur. Ici, le but est d'empêcher ou de modifier les conditions qui conduisent aux hostilités. Les CBI s'opposent aux solutions purement militaires car de tels conflits ne sont pas gagnés par l'emploi exclusif des armes ; les initiatives politiques, économiques, sociales et psychologiques contribuent tout autant au succès. Enfin, les CBI ne sont ni simples ni de courte durée.

D'autre part, la différence entre des opérations militaires dans le cadre de CBI et une guerre conventionnelle repose sur la nature du succès militaire. Dans le premier cas, le succès réside en la réalisation de buts nationaux à l'aide de moyens politiques avec le support militaire mais sans escalade jusqu'à la guerre.

A suivre...

SLt (Res) Paul SCIMAR

Sources :

FM 100-20, *Military Operations in Low-Intensity Conflict* ;
FM 63-6, *Combat Service Support in Low-Intensity Conflict* et
A. et H. TOFFLER, *War and Anti-War : Survival at the Dawn of the 21st Century*,
part. Chap. 11, *Niche War*.